

## La réforme territoriale – Fusion des régions Auvergne et Rhône-Alpes

### Les Conseils de développement se mobilisent

Les 63 conseils de développement des régions Auvergne et Rhône-Alpes, instances diversifiées, porteuses de débats et de propositions, espace de dialogue et d'innovation territoriale, se sont réunis ce jeudi 5 novembre pour porter la voix de la société civile, suite à l'invitation du Conseil de Développement de Grenoble Alpes Métropole.

Dans un contexte électoral important, plus d'une centaine de participants ont répondu présents à cet événement.

### POURQUOI CHOISIR L'ECHELLE DE LA FUTURE REGION AUVERGNE RHONE-ALPES ?

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, la fusion des régions Auvergne et Rhône-Alpes sera effective. Dans la foulée des élections régionales des 6 et 13 décembre, ce rapprochement institutionnel s'accompagnera d'un renouvellement politique.

Les conseils de développement ont débattu à cette nouvelle échelle et discuté ensemble des meilleures modalités d'action pour peser sur les politiques régionales.

### MISSION ACCOMPLIE POUR LA RENCONTRE DU 5 NOVEMBRE

Plusieurs enjeux ont motivé l'organisation de cette rencontre inédite :

- \* L'objectif premier visait à favoriser l'interconnaissance entre des instances, qui ont rarement l'occasion de se rassembler, les participants ayant exprimé leur souhait de constituer un réseau et de se rencontrer à nouveau
- \* L'échange d'expériences a permis d'appréhender la diversité des territoires et des modes d'organisation de la société civile, révélant la nécessité d'une mutualisation des thèmes de travail, l'échange de bonnes pratiques et l'amélioration de la visibilité des Conseils tant au niveau local que régional
- \* Des ateliers ont permis de lister des propositions de coopérations à venir pour concrétiser ...

### *Les idées clés du Manifeste des Conseils de développement*

Destiné aux candidat-e-s aux élections régionales, ce manifeste les incite à s'engager sur 4 points essentiels :

- Faciliter la constitution d'un réseau régional des Conseils de développement
- Faciliter la coopération entre Conseil Economique Social et Environnemental Régional (CESER) et Conseils de Développement
- Généraliser l'aide régionale aux territoires
- Contribuer aux moyens de fonctionnement et d'animation des Conseils

### *Qu'est-ce qu'un Conseil de développement ?*

Un conseil de développement est une assemblée consultative formée au sein des Métropoles, Agglomérations, Pays, Communautés de communes, Parcs Naturels Régionaux, Pôles d'équilibre territorial et rural, Contrats de développement durable Rhône-Alpes... pour être associée à l'élaboration du projet de territoire ou de la Charte de Pays, ainsi qu'à leur mise en œuvre et à leur évaluation. Il est composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs.

Non décisionnaires, les Conseils de développement élaborent avis et propositions pour alimenter la réflexion des élus communautaires.

L'article 88 de la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe) rappelle leur rôle et rend obligatoire la mise en place d'un conseil de développement dans toutes les intercommunalités à fiscalité propre de plus 20 000 habitants.

Contact :

Emilie Bolusset et Nadia Wolff

Chargées de mission du Conseil de développement de Grenoble-Alpes Métropole

conseildedeveloppement@lametro.fr

04 76 59 57 62 et 04 76 59 57 35